

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DJS 44** Subvention (55 000 euros) et convention avec le Comité Départemental de Paris de Football (13<sup>e</sup>).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité Départemental de Paris de Football ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe prévoyant l'attribution de la subvention visée à l'article 2.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 euros est attribuée au Comité Départemental de Paris de Football - (n°15926 (D09831) / 2016\_00550) - 10, square Dunois (13<sup>e</sup>), au titre de son fonctionnement annuel 2016/2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**